



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MAI 2022**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2022 a été transmis aux conseillers municipaux le 29 avril 2022, publié et affiché aux portes de la mairie.

La séance a été ouverte à 20H00 par Laurent JEHL, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Françoise BETZ qui donne procuration à Pascal HUARD

**1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*de nommer Virginie PINOT secrétaire de séance.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022 :**

Le Conseil Municipal

**APPROUVE**

*le compte-rendu de la séance du 11 avril 2022.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3) REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DU PRET 17631307 SOUSCRIT AUPRES DU CREDIT MUTUEL :**

En raison du versement des subventions liées à la réhabilitation et la transformation de la ferme RIEHL en logements sociaux, la commune dispose d'une trésorerie lui permettant le remboursement anticipé du prêt 17631307 souscrit auprès du Crédit Mutuel.

Ce prêt a été conclu en 2017 pour un montant de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros). Le capital restant dû est de 266 535,42 € (deux cent soixante six mille cinq cent trente cinq euros et 42 cents).

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De rembourser le prêt 17631307 par anticipation suivant le décompte de crédit en date du 3 mai 2022 à savoir :*

- |   |              |
|---|--------------|
| - Capital restant dû :  | 266 535,42 € |
| - Intérêts courus entre la dernière échéance et la date du décompte | 306,04 €     |
| - Indemnité de remboursement anticipé                               | 1 692,49 €   |

Soit un total de 268 533,95 € (deux cent soixante huit mille cinq cent trente trois euros et 95 cents).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4) MISE EN PLACE D'UNE REGLEMENTATION DE VITESSE DANS LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de création d'une CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) rencontre quelques réserves de la part du service routes de la CEA et qu'il convient d'approfondir l'étude de faisabilité.

Ce projet étant motivé à l'origine par la vitesse constatée sur l'axe principal de la Commune et la mise en sécurité des riverains, il est proposé d'entreprendre dès à présent une mesure de réduction de vitesse sur toute la Commune. Ainsi, pour ces raisons et à la demande de nombreux habitants, il est envisagé de réduire la circulation des véhicules à 40 km/h sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal

**Est prié de DECIDER**

*De l'abaissement à 40 km/h de la vitesse maximale autorisée sur la commune, excepté sur les voies et/ou tronçons suivants limités à 30 km/h ou moins :*

- Rue du Liseron, de la Valériane, des Iris et des Colchiques (30 km/h)
- Rue des Cigognes et rue du Courlis, (30 km/h)
- Hameau de Werde (30 km/h)
- Rue des Vergers (20 km/h)
- Impasse du Lavoir (30 km/h)

**ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR 14  
CONTRE 1  
(Céline SARISU)**

**5) DROIT DE PREEMPTION :**

Monsieur SIMON Michaël et Madame MESSMER Laura, domiciliés 44c, rue du Chanoine Eugène Mertian à MATZENHEIM ont déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

- Lots 201, 403, 618 et 633 des parcelles section 1 N° 649/153 de 35,11 ares et section 1 N° 650/153 de 16 ca ;

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6) REMPLACEMENT DES PORTES ET FENETRES DE LA MAIRIE :**

Les portes et fenêtres de la mairie datent de 1982 et ne sont plus étanches ; ce qui rend le bâtiment difficile à chauffer et ne correspond plus aux exigences minimales en terme d'isolation.

Différents devis sont parvenus en mairie :

- 1) ENTREPRISE BUTTENMULLER

- Portes extérieures avant et arrière ainsi que l'ensemble des fenêtres,  
le tout en chêne 69 754,20 € HT
  - Option volets 18 500,00 € HT
- 2) ENTREPRISE UTTER
- Portes extérieures avant et arrière ainsi que l'ensemble des fenêtres  
Le tout en chêne 55 124,00 € HT
  - Option volets 21 360,00 € HT
- 3) FM RENOVATION
- Portes extérieures avant et arrière ainsi que l'ensemble des fenêtres  
Le tout en pin 47 148,20 € HT
  - Pas d'option pour les volets.

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De confier les travaux de remplacements des portes et fenêtres à l'entreprise UTTER qui devra préciser au préalable certains points techniques.*

**ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES  
POUR 14  
ABSTENTION 1  
(Sébastien WURRY)**

**7) AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES MISTRAL/RIED/BACH :**

Le Carrefour des rues Mistral/Ried/Bach doit faire l'objet de travaux de remise en état et de réaménagement.

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De réaliser les travaux d'ici la fin de l'année ;  
De charger Monsieur le Maire de consulter différentes entreprises ;  
De l'autoriser à signer le bon de commande à l'entreprise la moins-disante.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8) RENOVATION DU PREAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

L'école élémentaire a été mise en service en janvier 2008 ; le préau nécessite des travaux d'entretien et de rénovation.

Après consultation des différentes entreprises

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De retenir l'entreprise WANNER PATRICK pour un montant de 5 650,38 € HT.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9) RENOVATION DE LA MAISONNETTE DU CIMETIERE ET DE LA CHAPELLE KERN :**

Le crépi et la peinture de la maisonnette du cimetière et celui de la chapelle KERN sont à reprendre.

Le Conseil Municipal

### **DECIDE**

*De faire effectuer les travaux des deux bâtiments pour un montant maximum de 6 000,00 € HT  
De charger Monsieur le Maire de consulter les entreprises et de confier le chantier à l'entreprise la mieux-disante.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **10) DIVERS :**

Les travaux de plantation d'été et d'entretien des espaces verts ont débuté. Face à l'accroissement d'activités qui en découle,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps plein, au premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial pour une période de six mois maximum soit du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 novembre 2022.

Le Conseil Municipal

### **DECIDE**

*de recruter un agent contractuel à un poste d'adjoint technique territorial, à temps plein, au premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial pour une période ne pouvant excéder six mois et ce à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**